#### **SEANCE DU 20 JUILLET 2015**

### MEUBLE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal accepte le devis de la SARL Bruno HAY concernant le meuble de rangement de la vaisselle dans la salle des fêtes, pour un montant de 2 826.65 euros TTC.

### **MUR DE CLOTURE ECOLE**

Le conseil municipal accepte le devis de la SARL JUSTEAU Frères de Louresse Rochemenier, concernant la création d'un mur séparatif de l'école et la rampe accès handicapés dont le montant s'élève à 10 291.48 € TTC.

## AVANT PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Préfet de Maine et Loire proposant un avant projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de procédure de révision du schéma départemental.

Cet avant projet est soumis pour avis aux collectivités.

Le Saumurois comprendrait : La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, la communauté de communes de Doué-la-Fontaine, la communauté de communes de Gennes, la communauté de communes de Longué-Jumelles et la communauté de communes de Noyant.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de procéder à un vote :

Résultats du vote : 5 pour et 9 abstentions.

## PROTECTION DES BOUTEILLES DE GAZ

Le conseil municipal accepte le devis de la SARL DENIOS, concernant la protection des bouteilles de gaz (salle des fêtes), pour un montant de 277.56 € TTC.

## RD 163 DESSERTE POIDS LOURDS DE FOSSE-BELLAY Convention d'autorisation de travaux et participation financière

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention qui a pour objet :

- d'autoriser le Département, à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux,
- de définir les modalités de la participation financière des différentes collectivités associées à la réalisation de cette opération,
- de définir les modalités de classement de la voie communale réaménagé dans le domaine public départemental et en contre partie de préciser la section de route départementale ayant vocation à être déclassée en voirie communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- accepte la convention,
- précise que la participation de la commune de 33 000 euros sera versée en deux fois (le premier versement de 10 000 € en 2015 et le second de 23 000 € en 2016),
- autorise le Maire à signer cette convention.

### **CARREFOUR RD 175 à Fosse-Bellay**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TPPL de Saumur, concernant le carrefour de la RD 175, pour un montant de 16 443.75 € hors taxes soit 19 732.50 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

# <u>Inscription de l'intégralité de la « Voie des Plantagenêts » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non motorisée</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription des chemins susvisés référencés au tableau d'assemblage du cadastre :

repère 244 chemin mitoyen de « La Broise » à « La Mouche »( 463.1 m( repère 245 chemin de Saint-Julien (778.8 m) repères 246 à 250 (3 519.60 m)

au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre : La Voie des Plantagenêts.

### Il s'engage:

- à garder le caractère public des sentiers,
- à entretenir les chemins chaque année,
- à ne pas goudronner les portions non revêtues,
- à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant le ou les itinéraires inscrits.
- à proposer une désinscription de tout ou partie de l'itinéraire lorsqu'il n'est plus en mesure de répondre aux critères d'inscription et que la commune ne peut proposer un itinéraire de substitution.

### ENTRETIEN MASSIFS ET PARTERRES PARKING MAIRIE

Le conseil municipal accepte le devis l'entreprise EA Les Guéderies de Bagneux concernant le contrat annuel d'entretien des massifs parking de la mairie, derrière l'école et autour de la fontaine, pour un montant de 1 507.72 euros TTC.